Image not found or type unknown

Création d'entreprise auto entrepreneur

Par **Dutrait**, le **07/04/2010** à **14:04**

Bonjour,
Voilà je suis actuellement en maladie profétionnelle depuis 2 ans reconnu travailleur handicapé par la MPDH, dont un licenciment envisagé dans quelques mois ma question : esque je peus me faire inscrire au chomage et leurs demander la totalité de mes allocations tout en sachant que je n aurai plus droit si ma création d'entreprise ne marchai pas?
Cette argent me servira a me couvrir quelques mois de salaire le temps de bien mettre en place mon entreprise.
Dans l'attente de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés